

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi onze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chevannes s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELLION Jean-Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le deux octobre deux mil vingt-quatre. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le même jour.

Présents : Messieurs DELLION Jean-Claude, WALOCQ Mathieu, BILLARD-STEMELEN Éric, CHEVALLIER Philippe, MASSUELLE Éric, Mesdames PERDEREAU Anita, ZENNER Céline.

Absents excusés et représentés : Monsieur BRASI Laurent représenté par Monsieur WALOCQ Mathieu, Madame GARNIER Stéphanie représentée par Monsieur DELLION Jean-Claude.

Absente excusée : Madame DU GARDIN Sabine

Absent : Monsieur GOMES Fernando.

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur CHEVALLIER Philippe.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 07
- Pris part au vote : 9

Date de la convocation : 02/10/2024

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juillet 2024 est accepté à l'unanimité et le secrétaire de séance désigné pour cette réunion du 11 octobre est Monsieur CHEVALLIER Philippe.

Objet des délibérations :

SOMMAIRE

Aire de jeux,
Vidéoprotection,
Tavaux à l'Église,
Devis de menuiseries extérieures Mairie et Salle des Fêtes,
Rapports annuels 2023 (SMIRTOM, SPANC, CC4V),
Travaux et investissements 2025,
Colis de Noël,
Commission action sociale,
Recensement de la population,
Affaires diverses.

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 octobre 2024

- 2 -

29/2024 AIRE DE JEUX :

Monsieur DELLION précise au Conseil Municipal que le Département a attribué 2 590 euros de subvention pour la création de l'aire de jeux. Une subvention a été sollicitée auprès de la CC4V. La commune espère obtenir 3 000 euros.

Le coût de l'aire de jeux est de 21 912.15 euros H.T. soit 26 294.43 euros T.T.C. auprès de SYNCHRONICITY de GUIDEL (Morbihan). Les jeux sont garantis 10 ans.

Une discussion est engagée. Il est demandé s'il est possible de diminuer la surface de dallage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux pour l'aire de jeux.

30/2024 VIDÉOPROTECTION :

Il est abordé le dossier de vidéoprotection. L'entreprise CITÉOS de FLEURY LES AUBRAIS propose un devis de 30 174.48 T.T.C. pour la création d'un système sans analyse d'images et un devis de 36 897.36 T.T.C. avec analyse d'images. La Société KONICA MINOLTA d'ORLÉANS propose une prestation pour 19 382.92 euros T.T.C. Il convient d'ajouter 2 802 euros d'alimentation électrique pour les caméras : le devis a été remis par l'entreprise SOMELEC d'AMILLY. Il faut deux heures d'électricité minimum par jour pour l'alimentation. Le projet consiste à poser des caméras à la Mairie, vers le parc et sur la voie publique dans le bourg.

Une discussion est engagée sur le sujet. Il est demandé pourquoi ne pas en mettre dans les hameaux ? Le Conseil Municipal souhaite rencontrer la société KONICA pour une présentation. Une décision sera prise au prochain Conseil Municipal.

31/2024 TRAVAUX À L'ÉGLISE :

Quatre architectes ont été contactés pour la réalisation de l'étude préalable pour la restauration de l'église.

Le Conseil Municipal décide de prolonger le délai pour déposer les plis soit jusqu'au 15 novembre 2024.

32/2024 DEVIS MENUISERIES EXTÉRIEURES MAIRIE ET SALLE DES FÊTES :

Les devis remis par trois sociétés (PROSTORES, S.A.S. DUPONT, SUD METALLERIE) ont été étudiés par les Conseillers Municipaux. Monsieur MASSUELLE a réalisé un tableau récapitulatif, Monsieur DELLION l'en remercie.

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 octobre 2024

- 3 -

Une discussion est engagée à ce sujet : le Conseil Municipal décide de conserver le style « gâtinais », type « arrondi » des fenêtres. Il souhaite que les impostes vitrées (au-dessus des fenêtres) soient non ouvrantes, que les portes soient en aluminium et les fenêtres en PVC « ton bois chêne doré ». Une discussion est engagée sur la réalisation des travaux en deux fois (Mairie, puis Salle des Fêtes).

Des devis vont donc être de nouveau sollicités pour que chaque société présente des devis uniformes.

Une décision sera prise à un prochain Conseil Municipal.

33/2024 RAPPORTS 2023 (SMIRTOM, SPANC, CC4V) :

Le Conseil Municipal prend acte des rapports suivants :

- rapport annuel 2023 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),
- rapport d'activités du SMIRTOM de la Région de MONTARGIS pour l'année 2023.
- rapport d'activités de la Communauté de Communes des 4 Vallées (CC4V).

34/2024 TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2025 :

Il a déjà été abordé le système de vidéoprotection et les menuiseries de la Mairie et de la Salle des Fêtes pour l'année 2025. Monsieur DELLION propose également l'achat d'un nouvel ordinateur pour le secrétariat de Mairie. Un devis sera sollicité.

35/2024 COLIS DE NOËL 2024 :

Monsieur le Maire a soumis aux Conseillers des colis de Noël pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge le Maire de commander les colis pour les aînés de plus de 70 ans domiciliés sur la commune auprès du Pressoir du Gâtinais d'AMILLY. Le colis pour une personne a un coût de 28.17 euros T.T.C. et le colis pour un couple le devis a un coût de 43.08 euros T.T.C.

La distribution aura lieu le samedi 21 décembre 2024 à partir de 9 h 30. Messieurs DELLION, WALOCQ, BILLARD-STEMELEN, Mesdames PERDEREAU, ZENNER se proposent pour la distribution.

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 octobre 2024

- 4 -

36/2024 COMMISSION D'ACTION SOCIALE :

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il peut être mis en place un comité consultatif sur tout problème d'intérêt communal selon l'article 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est proposé d'en créer un pour aborder des dossiers qui pourraient être déposés au titre de l'aide sociale (étant donné que le Centre Communal d'Action a été dissous au 31 décembre 2023).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de nommer Mesdames PERDEREAU Anita, FRATTINI Josselyne, JOSEPH Céline, Messieurs WALLOQC Mathieu, BRASI Laurent, LECLERC Claude, PERDEREAU Jean-Pierre. Monsieur DELLION Jean-Claude présidera ce comité en cas de consultation.

37/2024 RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que Madame DELÉCOLLE Corinne, effectuera le recensement de la population en qualité de coordonnateur et d'agent recenseur en 2025.

38/2024 AFFAIRES DIVERSES :

1/ Travaux de voirie : Monsieur DELLION informe le Conseil Municipal qu'il a été attribué 6 630 euros de subvention au titre de la redevance des mines pour les travaux de voirie « Le Wattier – la Guyonnerie ».

2/ Ménage : il est abordé le fait de faire appel à l'association Gâtinais Emploi pour effectuer du ménage à la Mairie. La prestation revient à 22 euros 83 de l'heure.

3/ Comice agricole : il est abordé le Comice Agricole de 2025. Une réunion sera prévue dès que Monsieur LARCHERON aura abordé le sujet.

4/ SHOL : le Comité Départemental de Fleurissement a pris la décision de surseoir à la présentation en 2024 de la commune de CHEVANNES au jury régional pour l'obtention de la 1^{ère} fleur du label national des Villes et Villages Fleuris. Il a été attribué le prix départemental 2024 pour l'engagement dans la qualité de vie des habitants et un encouragement du jury décerné à Dimitri pour son engagement dans l'embellissement du village.

5/ Éolien : une réunion sur le projet éolien de Griselles a eu lieu le 5 septembre dernier. Il n'y a pas d'avancée nouvelle sur ce projet. Une enquête publique devra avoir lieu. Un nouveau promoteur doit venir en Mairie la semaine prochaine.

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 octobre 2024

- 5 -

6/ Soutien aux activités équestres : la Fédération Française de l'Équitation de LAMOTTE-BEUVRON a adressé un courrier en Mairie pour informer qu'un cavalier domicilié sur la commune a obtenu une médaille d'argent dans la discipline « Equifun » catégorie Club Poney Benjamin 2^{ème} équipe. Les Conseillers Municipaux félicitent cette jeune fille chaleureusement. Il n'est pas décidé de versement de subvention.

7/ Après-midi nettoyage : il est décidé d'organiser une chasse aux trésors (ou jeu de piste) le 16 novembre prochain en même temps que le nettoyage d'automne. Un goûter sera offert.

8/ Remerciements : Monsieur MASSUELLE transmet les remerciements des Clefs de la Ferme pour l'aide de la commune (prêt de matériel) pour le Festival de l'Automne.

9/ Cérémonie du 11 novembre : Monsieur DELLION rappelle que la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10 h 30 en Mairie.

Séance levée à 23 h 00

Le Secrétaire,

Philippe CHEVALLIER



Le Maire,

Jean-Claude DELLION

